

M. WRIGHT: Oui.

M. BOURGET: Pourriez-vous nous donner la décomposition des montants consacrés aux réparations dans chaque chantier naval? Je crois savoir que les réparations sont toutes l'objet de partage et qu'elles se font dans les chantiers navals soit de l'Atlantique soit du Pacifique.

M. PEARKES: J'ai déposé, ce matin, une liste des travaux de réparation et de réfection exécutés sur les navires au cours de l'an dernier. La répartition entre les divers chantiers navals, en ce qui concerne les travaux de réfection, se fait par l'entremise de la Commission maritime.

Le PRÉSIDENT: Cela paraîtra dans le compte rendu des témoignages, monsieur Bourget.

M. BROOME: Serait-il possible d'avoir une ventilation des frais de réparation et d'entretien du matériel. Je ne demande pas une ventilation détaillée mais au moins une décomposition selon les éléments les plus importants de ce poste?

M. WRIGHT: Huit millions de dollars sont consacrés aux réparations de navires, aux travaux réguliers de réfection et aux modifications de moindre importance. On dépense environ sept millions et demi pour la réparation et la remise à neuf des avions. Un demi-million de dollars est affecté aux pièces de rechange du matériel mécanique que portent les navires. Les pièces de rechange de l'armement des navires représentent environ un demi-million de dollars et les pièces de rechange du matériel électronique et du matériel de transmissions coûtent pour leur part, la somme de \$4,200,000.

Le PRÉSIDENT: « Pensions. »

M. BENIDICKSON: A quoi sert cette augmentation et quelle en est la raison?

M. ARMSTRONG: Ce poste sert aux contributions à la caisse d'assurance-chômage, qui dépendent des taux de salaires, lesquels ont quelque peu augmenté. La somme indiquée est une estimation de ce qu'il nous faudra vraisemblablement verser durant l'année 1958-1959.

M. BENIDICKSON: Tout le monde comprend ce que sont les contributions d'assurance-chômage, mais je ne crois pas que cet argent serve à cette fin lorsque le poste s'intitule pensions et pensions de retraite.

M. ARMSTRONG: D'autres ministères utilisent peut-être ce poste pour d'autres choses, mais les contributions d'assurance-chômage sont la seule chose que comporte cette rubrique en ce qui concerne notre ministère.

Le PRÉSIDENT: « Toutes autres dépenses. »

M. HALES: Autres dépenses, \$1,125,000: pourrions-nous laisser tomber cela?

Le PRÉSIDENT: Est-ce une proposition?

M. HALES: J'aimerais que quelqu'un du ministère nous présente des éclaircissements à ce sujet. Nous avons examiné à peu près tous les aspects.

M. ARMSTRONG: Je pourrais indiquer certaines choses comprises dans ce poste: lessivage et nettoyage, c'est-à-dire les frais de lavage des couvertures, et ainsi de suite; diverses subventions faites en vue de l'achat de matériel et d'accessoires qui servent à l'entraînement; subventions à des bibliothèques; subventions aux musiques militaires pour l'entretien des instruments et l'achat de musique; péages dans les canaux; frais d'accostage et de séjour pour les services que reçoivent les navires de guerre canadiens accostant dans les ports étrangers. Des sommes y sont aussi prévues pour les réclamations en dommages-intérêts, de